

(N° 86.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 AOUT 1901.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics.

(Voir les n^{os} 4, 119 et 171, session de 1900-1901, de la Chambre des Représentants, et 85, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président-Rapporteur ; BoËYÉ, MESENS, HANREZ, LE CLEF, CAPPELLE, DELANNOY et RAEPSAET.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1901 a été examiné sommairement par la Commission des Finances.

Elle a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption de ce Budget tel que l'a voté la Chambre des Représentants. Deux membres ont déclaré qu'ils émettront un vote négatif pour les mêmes motifs qui les ont déjà déterminés à voter contre le Budget de la Dette publique.

Le Président-Rapporteur,
Chevalier DESCAMPS.